

RECTIFICATIF

JIU/REP/2005/3/Corr.1

Décembre 2005
Genève

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

POLITIQUES DES ORGANISMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
POUR L'UTILISATION DES LOGICIELS LIBRES
DANS LES SECRÉTARIATS

Rectificatif

Page ii, lire

Conformément à l'article 11.2 du Statut du Corps commun d'inspection, le présent rapport a été « finalement mis au point après consultations entre les Inspecteurs de façon que les recommandations formulées soient soumises au jugement collectif du Corps commun ».